

Mise en œuvre du projet d'école pour 2017-2018 : trois temps distincts sont prévus :

- Premier temps : les directeurs complètent en ligne, sur le site de la DSDEN54, les données quantitatives des **PPRE** mis en œuvre sur l'année scolaire 2016-2017.
Date limite : **15 juin 2017**
- Deuxième temps : les équipes complètent la « **fiche bilan** » des actions menées en 2016-2017 téléchargeable sur le site de la DSDEN54.
Date limite de retour : **7 juillet 2017**
- Troisième temps : les équipes complètent le document « **avenant 2017-2018** », téléchargeable sur le site de la DSDEN54.
Date limite de retour : **30 septembre 2017**

NOTE TECHNIQUE

- Se connecter à partir de l'**interface Directeur** : <http://www1.ac-nancy-metz.fr/dsden54/directeurs/>
puis *Pilotage pédagogique*
- Cliquer sur le lien sous « *Projet d'école* ». Choisir sa circonscription dans le menu déroulant, choisir « accès école », puis cliquer sur le bouton « *Envoyer* ».
L'identification se fait avec **le RNE** et **le mot de passe** de la messagerie administrative de l'école. En cas d'oubli du mot de passe, contacter le secrétariat de circonscription qui peut vous communiquer un mot de passe de secours. Une fois identifié, on arrive à une page *Menu* depuis laquelle on peut :
 - accéder au bilan des aides personnalisées et des PPRE ;
 - télécharger dans un premier temps le document bilan.
 -
- **Bilan des PPRE** : compléter le tableau (les données validées sont toujours modifiables jusqu'à la date limite de saisie)
Attention : si l'on reste trop longtemps sur une page sans valider, on risque d'être déconnecté du serveur : valider **régulièrement** (bouton VALIDER en bas de page).
Après validation, on revient dans la page validée.
- Téléchargement des deux documents « **fiche bilan 2016/2017** » et « **avenant 2017/2018** » :
Faire un clic droit sur le lien, puis, « enregistrer la cible du lien sous... »
Enregistrer le document sur le disque dur.
Le compléter avec un traitement de texte.
Transmettre par mail, à l'IEN :
 - « fiche bilan » pour **le 7 juillet 2017**
 - « avenant 2017-2018 » pour **le 30 septembre 2017**